

Madame la ministre,

Votre Secrétariat d'Etat, dont l'ambition interministérielle est affirmée, doit contribuer par son action à la construction d'une société réellement solidaire. Investir pour la prise en charge des personnes handicapées est un acte fort qui bénéficiera à l'ensemble de notre société.

Votre feuille de route comprend des actions immédiates et la construction d'une stratégie de moyen terme pour engager un changement de regard et d'approche.

1/ Engager trois chantiers immédiats : préparer la rentrée scolaire 2017, lancer le 4^{ème} plan autisme, revaloriser l'AAH

Le premier chantier est, en relation étroite avec le ministre de l'Education nationale, la préparation de la rentrée scolaire 2017 qui doit permettre d'offrir un accompagnement adapté à chaque élève en situation de handicap pour lequel une inclusion scolaire est possible. Cette préparation suppose d'évaluer précisément les besoins à partir des orientations effectuées par les maisons départementales des personnes handicapées.

Le deuxième chantier porte sur la préparation du 4^{ème} plan autisme que le président de la République a annoncé le 6 juillet dernier. Les travaux devront aboutir à la présentation d'un plan au début de l'année 2018, intégrant les contributions de l'ensemble des ministères concernés et des conseils départementaux. Vous veillerez à privilégier une méthode de concertation ouverte, territoriale et participative. L'ambition de ce 4^{ème} plan est d'approfondir ce qui constitue des avancées des plans précédents, et de résorber le retard français. Il devra tirer vers le haut l'ensemble du secteur pour tous les handicaps.

Enfin, le dernier chantier prioritaire est la préparation de la revalorisation en 2018 de l'allocation adulte handicapée. Cette mesure sera préparée dans le cadre des travaux relatifs au projet de loi de finances pour 2018. Elle devra également s'inscrire dans le cadre des travaux de simplification et de mise en cohérence des minima sociaux.

2/ Construire une stratégie de transformation en faveur d'une société d'inclusion durant le quinquennat

Cette stratégie, qui vise à favoriser l'insertion des personnes handicapées conformément aux orientations de la loi du 11 février 2005 concernera les champs de l'école, de l'emploi, du logement, de l'accessibilité de la ville et des transports, de l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs. Un plan d'action par domaine d'intervention précisera les objectifs et actions envisagés au plus tard au début de l'année 2018. Votre plan prendra en compte la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Mme Sophie CLUZEL

Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées

En plus de la réussite de la rentrée scolaire, vous engagerez dès cet automne, un chantier de rénovation de l'accompagnement des enfants et des jeunes en situation de handicap scolarisés. Mené avec le ministre de l'Education nationale, il vise à offrir un parcours de scolarisation sans rupture à davantage d'enfants. Les progrès pourront être mesurés par le taux de scolarisation des mineurs de moins de 16 ans en situation de handicap et la durée de scolarisation chaque semaine. Ces indicateurs devront converger à terme avec ceux des autres enfants. Le plan portera aussi sur la formation des enseignants, le cadre d'emploi des accompagnants éducatifs, l'accueil des enfants handicapés à l'école et sur le temps périscolaire. À cet égard, vous veillerez à la bonne association des collectivités locales, en particulier des communes.

Vous accentuerez également les efforts pour faciliter l'emploi des personnes handicapées. En lien avec la ministre du Travail, vous identifierez comment les leviers du droit commun peuvent être mobilisés au profit des travailleurs handicapés. L'objectif est de rapprocher le taux d'emploi des personnes handicapées de celui de la population générale d'ici la fin du mandat alors qu'aujourd'hui leur taux d'emploi est moitié moindre (36%) et leur taux de chômage, double (18%). Vous évalueriez et le cas échéant, approfondirez le dispositif d'emploi accompagné. Le volet portant sur la formation professionnelle des demandeurs d'emploi du grand plan d'investissement pourra être mobilisé. Vous vous appuyerez sur les conclusions de la mission IGAS / IGF sur l'AGEFIPH et le FIPHFP pour proposer les éventuelles adaptations de ces deux dispositifs.

L'accès aux soins des personnes handicapées doit également faire l'objet d'une attention conjointe avec la ministre des Solidarités et de la Santé. Il s'agit de faciliter les dispositifs permettant de mieux accueillir les personnes handicapées dans les cabinets de ville et à l'hôpital pour garantir des soins somatiques adaptés. Par ailleurs, la santé mentale et le handicap psychique sont une priorité gouvernementale. Vous veillerez à mieux répondre aux besoins de continuité de prise en charge des patients atteints de pathologies mentales ou les personnes en situation de handicap psychique.

En lien avec le ministère de la cohésion des territoires et avec les collectivités locales, vous faciliterez l'accès au logement des personnes handicapées. L'habitat inclusif, individuel ou collectif, doit se développer. L'action avec ce ministère se prolongera, en partenariat avec ceux de la Transition écologique et solidaire et des Transports, pour améliorer l'accessibilité et la mobilité des personnes handicapées. L'approche doit être orientée sur les résultats à atteindre, ce qui implique de penser aux services qui se déplacent vers la personne autant que l'inverse. Vous verrez également comment utiliser au mieux les nouveaux services numériques.

Enfin l'accès aux sports et à la culture, vecteurs d'émancipation et de citoyenneté, doit être au cœur de l'action publique, en lien étroit avec les ministères concernés. La candidature française des JO 2024 sera l'occasion de soutenir la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Plus généralement, le label culture-handicap ainsi que des actions associant les médias et le secteur culturel contribueront à changer le regard de la société sur le handicap.

3/ Moderniser l'offre d'accompagnement des personnes handicapées

En premier lieu, je souhaite que vous engagiez un plan de transformation massif de l'offre sociale, médico-sociale, sanitaire d'accompagnement des personnes handicapées. L'offre de prise en charge, historiquement construite sur un mode d'accueil spécialisé et cloisonné par rapport au milieu dit « ordinaire » devra profondément se transformer durant le quinquennat. L'objectif est d'organiser une bascule rapide et d'ampleur au profit d'un accompagnement, spécialisé si nécessaire, en milieu ordinaire.

Pour y parvenir, il vous faudra conduire avec les Agences régionales de santé, les conseils départementaux, les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et le concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), un diagnostic puis un plan d'action territorialisé de transformation sur cinq ans. Un objectif quantifié pourra, le cas échéant, être fixé pour chaque territoire.

La mise à niveau de notre offre de prise en charge appellera sûrement des moyens financiers complémentaires. Vous les rechercherez en priorité dans des gains d'efficience. Plusieurs réformes en cours que vous achèverez, vous en offriront les moyens : le déploiement d'un système d'information commun aux MDPH ; la réforme de la tarification des établissements et services (Serafin) ; la « réponse accompagnée pour tous » dans tous les départements. La CNSA devra permettre une animation de réseau propice aux échanges de bonnes pratiques entre territoires, et à leur généralisation.

En termes d'offre, vous aurez également à porter, conjointement avec la ministre des Solidarités et de la Santé, un chantier sur le statut des aidants et sur les métiers de l'accompagnement des plus fragiles (à domicile ou en établissement). Les professions de l'accompagnement sont des métiers d'avenir, facteurs de lien social. Une attention particulière leur sera donc accordée.

En second lieu, vous engagerez une simplification massive de l'accès aux droits et du fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées pour faciliter le parcours des personnes en situation de handicap. L'excès de normes et de démarches administratives dessert les plus fragiles.

Votre pilotage, interministériel et avec les collectivités locales, de cette feuille de route en sera la clé du succès. Le comité interministériel du handicap, qui s'appuiera sur un réseau de hauts fonctionnaires spécialisés, sera l'espace de travail gouvernemental. Je vous propose d'en réunir un dès l'automne 2017 pour engager l'ensemble des ministères dans la dynamique de transformation que j'ai indiquée. Ces réunions permettront également de préparer une conférence nationale du handicap en 2018. Le comité national consultatif des personnes handicapées vous permettra d'entretenir un dialogue régulier et d'engager les concertations nécessaires avec les associations et acteurs du handicap.

Pour atteindre les objectifs qui vous sont fixés, vous devrez puiser dans l'énergie collective la force de modifier des habitudes et de dépasser certains conservatismes pour engager une profonde transformation de la prise en charge des personnes handicapées.

Je vous demande enfin de contribuer à l'égalité entre les hommes et les femmes, grande cause nationale du quinquennat. Cette préoccupation constante doit irriguer l'ensemble des politiques publiques. De plus, l'Etat et son administration doivent être exemplaires pour promouvoir la parité et la conciliation des temps de vie. Je compte également sur vous pour tenir compte, dans votre action quotidienne, des engagements pris par la France dans le cadre des accords de Paris sur le climat.

Je suis pour ma part, pleinement engagé à vos côtés pour assurer le succès de cette feuille de route. Je vous saurai gré de bien vouloir m'informer des progrès que vous réaliserez ainsi que des éventuelles difficultés auxquelles vous pourriez vous retrouver confrontée dans sa mise en œuvre.

Je vous prie de croire, Madame la ministre, à l'assurance de mes salutations les meilleures.


Edouard PHILIPPE